



Vos avantages fiscaux, pour mieux nous aider

➔ **pour les particuliers : 66%**, soit les deux tiers de chaque don fait en faveur de **France Bénévolat** sont **déductibles** de vos impôts

➔ **pour les entreprises : 60%** des dons faits à **France Bénévolat** sont **déductibles** des impôts sur les sociétés ou sur les revenus, dans la limite de 0.5% du chiffre d'affaires.

Trop peu le savent. Faites-le savoir aux responsables d'entreprise que vous connaissez.

Pour **toute précision**, n'hésitez pas à nous joindre.

Téléphonez au **01 40 61 97 22** (ligne directe), demandez **Anne Poitrenaud**, Responsable du Développement des Ressources et de la Communication.

Votre contact mail : a.poitrenaud@francebenevolat.org